

“ GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD,

“ N° 5 WESTMINSTER CHAMBERS,

“ WESTMINSTER, S.W., 12 février 1890.

“ MONSIEUR,—Je suis chargé par l’agent général de la Nouvelle-Galles du Sud d’accuser réception de votre lettre, en date du 27 ultimo, demandant des informations au sujet des subventions accordées aux émigrants anglais par le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud.

“ Je dois vous dire, en réponse à vos demandes, que l’émigration à la colonie, telle que réglée par notre gouvernement, a virtuellement cessé depuis *trois ans*. Depuis cette époque, les seules personnes qui ont reçu du secours de la part du gouvernement sont les femmes et les enfants d’émigrants déjà fixés dans la colonie et auxquels on accorde les sommes suivantes : £2 pour les femmes au-dessous de quarante ans ; £1 pour les enfants âgés de un à quatorze ans.

“ Quant à la somme totale votée par le parlement de la Nouvelle-Galles du Sud pour les fins d’immigration, elle a été en 1889 de £8,000 et en 1890 de £6,000.

“ Pour plus amples détails je vous adresse la brochure intitulée ‘ La Nouvelle Galles du Sud, son Commerce et ses Ressources ’, par G. W. Griffin.

“ Je suis, etc., etc.,

(Signé)

“ S. YARDLEY,

“ *Secrétaire.*

“ A. J. McMILLAN, écr.,

“ Agent général d’immigration pour l’Australie ”.

“ VICTORIA OFFICE, 8 VICTORIA CHAMBERS,

“ WESTMINSTER, S. W., 20 février 1890.

“ MONSIEUR,—En réponse à la vôtre du 28 ultimo, j’ai l’honneur de vous informer que le gouvernement de la colonie de Victoria n’a rien accorder pour les frais de transport des immigrants depuis 1873, époque à laquelle il a cessé de voter des subsides à cette fin.

“ Je demeure, etc., etc.,

(Signé)

“ J. CASHEL HOEY,

“ A. J. McMILLAN, écr.,

“ Agent général pour la Nouvelle-Zélande ”.

“ WESTMINSTER CHAMBERS, 13 RUE VICTORIA,

“ LONDRES, S. W., 12 février 1890.

“ MONSIEUR,—En réponse à la vôtre du 27 janvier dernier, je m’empresse de vous informer que depuis deux ans, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a cessé de donner des subventions pour les frais de passage, excepté pour les femmes et les enfants des pères de famille qui sont déjà fixés dans la colonie.

“ Auparavant, on accordait une certaine assistance aux petits capitalistes et aux personnes recommandées par des amis de la Nouvelle-Zélande, le tout suivant les ordonnances contenues dans le document ci-annexé.

“ J’ai l’honneur d’être, etc., etc.,

(Signé)

“ WALTER KENNAWAY,

“ *Secrétaire de l’agent général.*

A. J. McMILLAN, écr., etc., etc., etc.”.

Par M. Bain (Wentworth) :

Q. Avant de laisser de côté la question des agences, je vous demanderai si le travail le plus important fait en Angleterre au sujet de l’émigration n’a pas été celui des agents des compagnies de steamers américains et de chemins de fer. Ces gens-là cherchent, n’est-ce pas, à obtenir des passagers et à gagner la commission qui leur est accordée ?—R. Oui ; c’est le système suivi.